

Convention de prêt

Ville de La Courneuve – Département de la Seine-Saint-Denis

ENTRE

La Ville de La Courneuve, située Avenue de la République, 93120 La Courneuve,

Représentée par Gilles POUX, en sa qualité de Maire et dûment habilité à signer la présente convention en vertu de la délibération 21-B en date du 20 juin 2019,

Ci-après dénommée « la Ville »

ET

Le Département de la Seine-Saint-Denis,

Le Département de la Seine-Saint-Denis, situé à l'Hôtel du Département, 93 006 Bobigny Cedex, Représenté par le Président du Conseil départemental, Monsieur Stéphane Troussel en vertu de la délibération de la commission permanente du Conseil départemental n° du 2025,

Ci-après dénommée « l'Emprunteur »

PREAMBULE

Dans le cadre de l'ouverture d'un nouveau collège aux Quatre-Routes et de l'exposition « Banlieues chéries » au Musée National de l'Histoire de l'Immigration (MNHI), la Ville de La Courneuve est associée au projet de résidence curatoriale co-portée par le Département et le MNHI pour proposer une exposition « rebonds » au sein du nouveau collège.

Cette exposition a pour particularité d'être construite par la co-commissaire de l'exposition « Banlieues chéries » Horya Makhoul et les 6 classes de CM2 des écoles Anatole France et Paul Doumer à partir des collections du Département et de la Ville. Cette co-construction s'articule entre des ateliers regroupant les différents champs nécessaires à la création d'une exposition : commissariat, scénographie, médiation, échanges avec les artistes. La Ville de La Courneuve est associée pour le choix et le prêt d'œuvres de ses collections, et pour la mise en place de la scénographie de l'exposition rebonds, dans le cadre de la convention de coopération culturelle et patrimoniale entre le Département et la Ville. Cette exposition a pour objectif, à travers la valorisation de ce patrimoine, de sensibiliser les élèves des écoles courneuviennes, et plus largement les publics des Quatre-Routes, à l'histoire du territoire tout en proposant une réflexion sur le rapport des habitant·e·s à la ville en banlieue parisienne.

Le Département de la Seine-Saint-Denis sollicite dans ce cadre la Ville pour le prêt d'œuvres issues des collections courneuviennes.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention fixe les modalités du prêt entre la Ville et l’Emprunteur d’un ensemble d’éléments des collections patrimoniales de la Ville.

ARTICLE 2. PRET D’ÉLÉMENTS DES COLLECTIONS PATRIMONIALES COURNEUVIENNES

2-1. Description du prêt

La Ville consent un prêt gracieux auprès de l’Emprunteur de la totalité des éléments indiqués dans l’Annexe 1, ci-après les « œuvres » à partir du 15 mai jusqu’au 31 juillet 2025.

Cette liste pourra être révisée sur proposition conjointe des parties et sous la forme d’un avenant, sauf cas prévu à l’article 2-4.

2-2. Transport

La Ville prend à sa charge le transport aller et retour, depuis le centre culturel Jean-Houdremont de La Courneuve jusqu’au site du collège accueillant le prêt aux Quatre-Routes, ainsi que l’accrochage/le décrochage sur site des œuvres prêtées.

L’enlèvement et la restitution des œuvres listées en annexe 1 se feront respectivement aux dates convenues entre les parties :

- entre le 10 mai et le 02 juin 2025
- avant le 31 juillet 2025.

2-3. Condition de présentation

L’Emprunteur est responsable de la conservation des éléments pour la durée du prêt. La liste présentée en Annexe 1 détaille les œuvres prêtées par la Ville.

Les œuvres prêtées à l’Emprunteur ne peuvent être restaurées qu’avec l’accord préalable et écrit de la Ville.

2-4. Retrait d’un objet pour raison de conservation préventive

La Ville se réserve le droit de retirer un objet à la suite d’une visite de contrôle si son état est gravement détérioré.

Dans ce cas, la Ville en informera l’Emprunteur par message électronique et récupérera l’élément concerné après un délai de dix (10) jours. Des solutions de remplacement pourront être étudiées via le prêt d’autres éléments de ses collections.

2-5. Avertissement en cas de sinistre

En cas de sinistre, l’Emprunteur s’engage à avertir la Ville immédiatement et téléphoniquement, puis par envoi d’une lettre recommandée avec accusé-réception, en indiquant avec précision le sinistre et les conditions du sinistre à l’adresse ci-dessus :

Ville de La Courneuve
Direction des Affaires Culturelles
3 mail de l’Egalité
93120 LA COURNEUVE

ARTICLE 3 : DEVELOPPEMENT DES PUBLICS

L'Emprunteur est susceptible de proposer des activités de médiation autour des œuvres prêtées. L'Emprunteur en informera systématiquement la Ville de La Courneuve afin que cette dernière puisse valoriser ces initiatives.

ARTICLE 4 : COMMUNICATION

4-1. Conditions de monstration / Mention de la Ville

Les œuvres prêtées doivent être accompagnées d'un cartel simple ou commenté portant les mentions suivantes : « Nom de l'élément, auteur, année ou époque – Collection Ville de La Courneuve » ainsi que le crédit ADAGP si nécessaire.

L'utilisation d'images de ces œuvres (sur support imprimé comme numérique) devra porter les mêmes mentions.

La Ville ne disposant pas des droits de représentation, de reproduction et d'exposition de certaines œuvres, l'Emprunteur devra se rapprocher de l'ADAGP afin de régulariser les droits afférents aux besoins.

4-2. Exploitation d'images des éléments

Toute édition et commercialisation de produits dérivés reproduisant les éléments prêtés et destiné à la vente au public devront faire l'objet d'autorisations préalables de la Ville.

4-3. Éléments de communication relatifs à la Ville

Les éléments à valider devront être adressés à Raphael Perrin Autissier, responsable de la communication externe (raphael.perrinautissier@lacourneuve.fr), avec copie au chargé des collections Julien Dérni (julien.derni@lacourneuve.fr)

La Ville disposera de cinq jours ouvrés pour faire part de ses retours, faute de quoi les éléments seront considérés comme validés.

ARTICLE 5 : REFERENTS

Pour la Ville, le référent est la Direction des Affaires Culturelles, et plus particulièrement le chargé des collections (julien.derni@lacourneuve.fr /06 18 65 37 36).

Pour l'Emprunteur, le référent est le service du patrimoine culturel du Département de la Seine-Saint-Denis, et plus particulièrement la chargée de valorisation des patrimoines Magali Malochet

(mmalochet@seinesaintdenis.fr)

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE ET ASSURANCE

L'Emprunteur est responsable des œuvres prêtées dès leur accrochage sur site et jusqu'à leur retrait par la Ville.

La Ville s'engage à encadrer les œuvres à ses frais par un professionnel habilité de son choix.

L'Emprunteur s'engage à contracter auprès d'une compagnie d'assurance compétente une assurance tous risques pour la valeur indiquée par la Ville.

La police d'assurance doit faire mention de chaque œuvre mise à disposition.

L'Emprunteur est responsable de tout dommage éventuel survenant aux œuvres prêtées pendant la durée du prêt. En cas de disparition de l'une ou plusieurs œuvres, quelle qu'en soit la cause, une copie de la déclaration de vol ou de disparition faite par l'Emprunteur auprès des services de police dans les 48 heures doit être adressée à la Ville. L'Emprunteur contacte aussitôt l'assureur pour une déclaration de sinistre.

ARTICLE 7 : RESILIATION – ANNULATION

Dans le cas où, après signature de la présente convention, l'Emprunteur renoncerait à la présentation des œuvres prêtées, l'Emprunteur confirmerait cette annulation dans un délai de (2) semaines avant de procéder à la restitution des œuvres.

ARTICLE 8 : MODIFICATION DE LA DATE DU PRÊT

Dans le cas d'un report de date impliquant la modification de l'échéance de fin de prêt, l'Emprunteur s'engage à avertir la Ville immédiatement et téléphoniquement, puis par envoi d'une lettre recommandée avec accusé-réception, en indiquant les nouvelles dates de l'exposition et l'enlèvement des œuvres d'art à l'adresse ci-dessous :

Ville de La Courneuve
Direction des Affaires Culturelles
3 mail de l'Egalité
93120 LA COURNEUVE

ARTICLE 9 : LOI DU CONTRAT

La présente convention est soumise à la loi française, la seule version faisant foi. Tout litige relatif à la validité, l'interprétation ou l'expiration de la présente convention est soumise aux tribunaux compétents français après avoir apuré tous moyens de conciliation.

ARTICLE 10 : RESTITUTION

L'Emprunteur et la Ville de La Courneuve conviennent d'une restitution d'œuvres dans leur état initial de prêt.

ARTICLE 11 : ATTRIBUTION DE COMPÉTENCES

Pour toutes contestations qui pourraient naître de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat et d'une manière générale en cas de litige, attribution de compétence est faite au Tribunal Administratif compétent.

Fait à La Courneuve

Le 03 AVR. 2025

Fait à Paris

Le

Gilles POUX

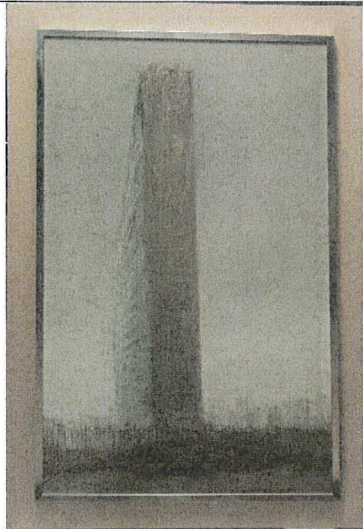
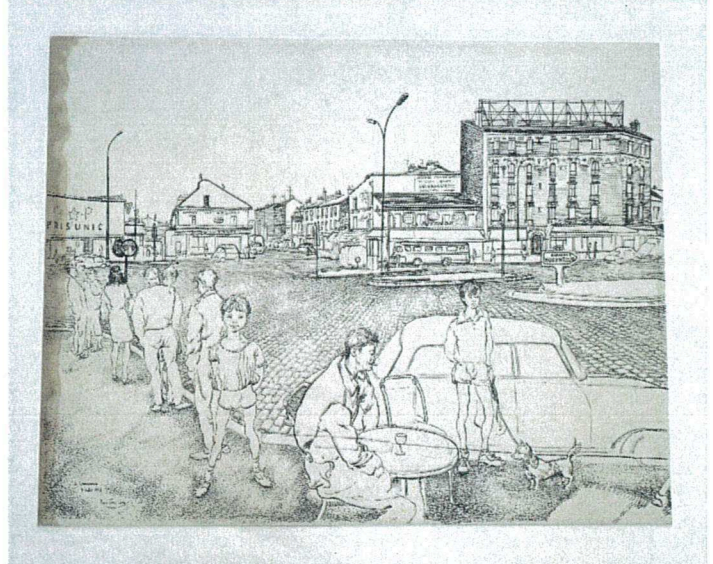
Maire

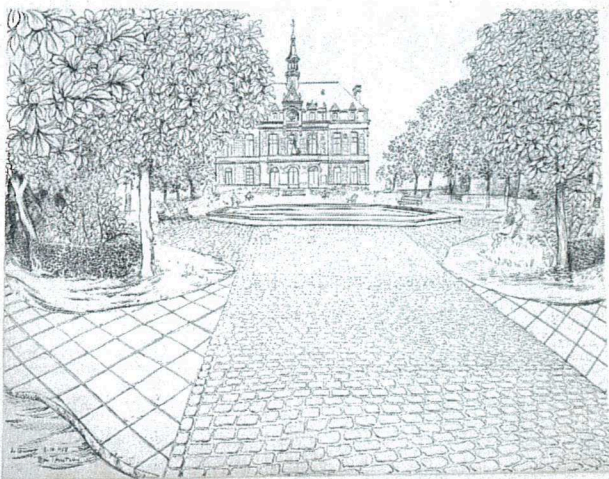


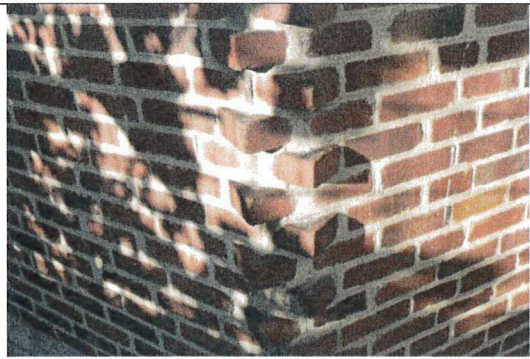
Stéphane TROUSSEL Président du
Conseil départemental de la Seine-
Saint-Denis

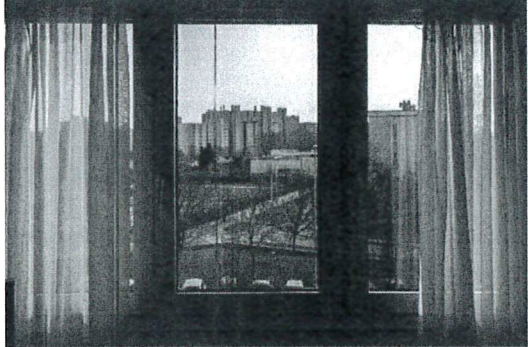
ANNEXE 1 : LISTE DES ŒUVRES PRETEES

OBJETS / PHOTOGRAPHIES	PHOTOGRAPHIES	ETAT ET VALEUR ASSURANCE
GAY André <i>Vue de la mairie de La Courneuve</i> Date inconnue Gouache sur contreplaquée Gouache et bois contreplaqué 62,7 cmx 88,6 cm N° inventaire : 2021-015		Bon état, dépoussiérage à prévoir avant prêt. Valeur d'assurance : 200€
PRESSMANE Joseph <i>Sans titre</i> Paysage XXème siècle (avant 1963) Peinture sur bois Peinture à l'huile et bois aggloméré 22 x32 cm Signé en bas à droite N° inventaire : 2021-016		Bon état, dépoussiérage à prévoir avant prêt. Valeur d'assurance : 200€
LONGUET Frédéric <i>Paysage de Trilbardou</i> 1961 Huile sur bois 59,8 x 72 , 8 cm Signature et date en bas à droite au dos N° inventaire : 2021-021		Bon état, dépoussiérage à prévoir avant prêt. Valeur d'assurance : 250€

OTTAVIANO Jack <i>La tour</i> Huile sur toile Peinture à l'huile, toile de lin, vernis, bois (châssis) 131 x 81 cm N° inventaire : 2021-033		Très bon état Valeur d'assurance : 200€
TASLITZKY Boris <i>Banquet des vieux travailleurs</i> 24 mars 1968 crayon sur papier vélin 35,5 x 50 cm N° inventaire : 2021-057		Très bon état, encadrement à prévoir avant prêt. Valeur d'assurance : 50€
TASLITZKY Boris <i>Place du 8 mai 1945</i> 3 août 1968 Encre de chine sur papier 50 x 65 cm N° inventaire : 2021-059		Altération sur le bord droit (humidité). Encadrement à prévoir avant prêt. Valeur d'assurance : 150€

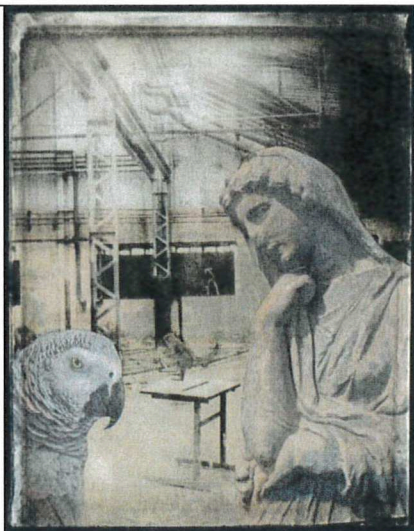
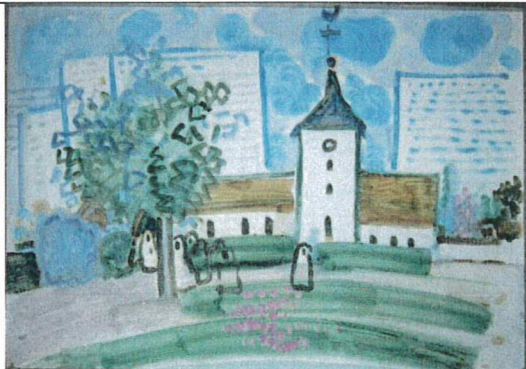
TASLITZKY Boris <i>Place de la Mairie</i> 2 octobre 1968 Encre de chine sur papier 50 x 65 cm N° inventaire : 2021-061		Légère altération le long du dessin sur le bas. A encadrer Valeur d'assurance : 150€
TASLITZKY Boris <i>Rue de Berry</i> 19 août 1968 Encre de chine sur papier 50 x 65 cm N° inventaire : 2021-063		Légère altération le long du dessin sur le bas. A encadrer Valeur d'assurance : 150€
BENYELLES Lotfi <i>Hadyane lors d'un atelier de langue à la Maison pour tous Yuri Gagarine</i> 2020 Photographie, épreuve jet d'encre sur papier baryté 70 x 87 N° inventaire : 2021-074		Très bon état Valeur d'assurance : 100€

BENYELLES Lotfi <i>Vue sur l'autoroute A86 et sur la ligne de RER depuis l'immeuble Mecano, centre-ville de La Courneuve</i> 2020 Photographie épreuve jet d'encre sur papier baryté 60 x 120 cm Signé au dos en bas à droite N° inventaire : 2021-075		Très bon état Valeur d'assurance : 100€
BENYELLES Lotfi <i>Détail d'un mur d'angle. Ancien foyer Ambroise Croizat</i> 2020 Photographie épreuve jet d'encre sur papier baryté 60 x 90 cm Signé au dos en bas à droite N° inventaire : 2021-078		Très bon état Valeur d'assurance : 100€
BENYELLES Lotfi <i>Relevé d'architectes dans l'ancien foyer Ambroise Croizat</i> 2020 Photographie épreuve jet d'encre sur papier baryté 60 x 90 cm Signé au dos en bas à droite N° inventaire : 2021-079		Très bon état Valeur d'assurance : 100€

BENYELLES Lotfi <i>Cours de français à l'association de solidarité des combattants de l'indépendance au Bangladesh</i> 2020 Photographie épreuve jet d'encre sur papier baryté 40 x 60 cm Signé au dos en bas à droite N° inventaire : 2021-084		Très bon état Valeur d'assurance : 100€
BENYELLES Lotfi <i>Vue sur les immeubles du passage de La Croix blanche</i> 2020 Photographie épreuve jet d'encre sur papier baryté 40 x 60 cm Signé au dos en bas à droite N° inventaire : 2021-089		Très bon état Valeur d'assurance : 100€
BENYELLES Lotfi <i>Préparation d'un potager éphémère sur le lieu d'une prochaine fouille archéologique préventive</i> 2020 Photographie épreuve jet d'encre sur papier baryté 40 x 60 cm Signé au dos en bas à droite N° inventaire : 2021-090		Très bon état Valeur d'assurance : 100€

Bar Floréal (Lejarre André ; Pasquiers Olivier) <i>Monsieur Adjaout et son fils, fruit et légumes de la Tour</i> 1998 Photographie couleur Tirage argentique 50 ,5x 60 cm N° inventaire : 2022- 025		Très bon état Valeur d'assurance : 100€
Bar Floréal (Lejarre André ; Pasquiers Olivier) <i>Equipe de foot de l'association « Apprendre », rue Renoir</i> 1998 Photographie couleur Tirage argentique 50 ,5x 60 cm N° inventaire : 2022- 025		Très bon état Valeur d'assurance : 100€
Bar Floréal (Lejarre André ; Pasquiers Olivier) <i>Cabinet du Docteur Amar et du Docteur Khiat</i> 1998 Photographie couleur Tirage argentique N° inventaire : 2022- 030		Très bon état Valeur d'assurance : 100€

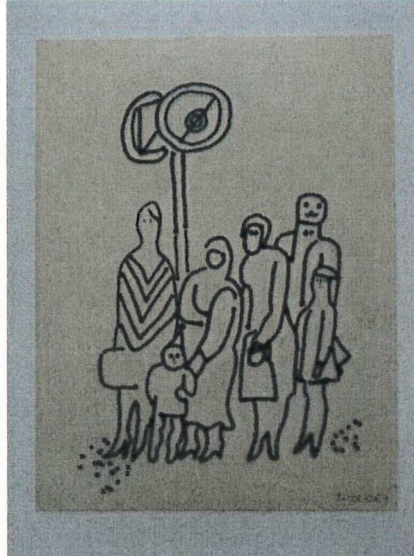
Bar Floréal (Lejarre André ; Pasquiers Olivier) <i>Madame Dedieu te les trois gardiennes de la rue Renoir</i> 1998 Photographie couleur Tirage argentique 50 ,5x 60 cm N° inventaire : 2022- 028		Très bon état Valeur d'assurance : 100€
Bar Floréal (Lejarre André ; Pasquiers Olivier) <i>Famille Lagalle quitte la rue Renoir, mars 1998</i> 1998 Photographie couleur Tirage argentique 50 ,5x 60 cm N° inventaire : 2022- 027		Très bon état Valeur d'assurance : 100€
Bar Floréal (Lejarre André ; Pasquiers Olivier) <i>Rue Renoir</i> 1998 Photographie couleur Tirage argentique 50 ,5x 60 cm N° inventaire : 2022- 008		Très bon état Valeur d'assurance : 100€

Bar Floréal (Lejarre André ; Pasquiers Olivier) Chez Madame Abdou 1998 Photographie couleur Tirage argentique 50 ,5x 60 cm N° inventaire : 2022-017		Très bon état Valeur d'assurance : 100€
Van BLERK Vivian <i>Complicity</i> (<i>Complicité</i>) Série After Empire 2016 Photographie sur place de verre Dim hors cadre : 37 , 5 x 29,5 cm Titre et signature sur la place au dos en bas N° inventaire : 2022-041		Très bon état Valeur d'assurance : 800€
MIALHE Mireille <i>Sans titre</i> Foule prenant l'autobus XXème s - vers 1970 Peinture et craie grasse sur papier Dim hors cadre : 75,7 x 47,9 N° inventaire : 2022-046		Bon état, à encadrer. Valeur d'assurance : 50€
MIALHE Mireille <i>Sans titre</i> L'église XXème s - vers 1970 Peinture sur papier Dim hors cadre : 64,7 x 45,7 cm		Bon état, à encadrer. Valeur d'assurance : 50€

N° inventaire : 2022-048		
MIALHE Mireille <i>Sans titre</i> Scène de marché XXème s – vers 1970 Encre et craie grasse sur papier Dim hors cadre : 33,5 x 68,7 cm N° inventaire : 2022-051		Bon état, à encadrer. Valeur d'assurance : 50€
Arrosoir Demoiselle N° inventaire : 96-06-16		Valeur d'assurance : 100€
Arrosoir N° inventaire : 92-01-15		Valeur d'assurance : 10€
Arrosoir N° inventaire : 2019-298		Valeur d'assurance : 10€

Arrosoir N° inventaire : 2019-003		Valeur d'assurance : 10€
Panier en osier N° inventaire : 93-18-24		Valeur d'assurance : 10€
Panier à bec verseur N° inventaire : 2019-048		Valeur d'assurance : 10€
Panier circulaire N° inventaire : 89-03-01		Valeur d'assurance : 10€

Panier à champignons (chataignier) N°Inventaire : 2019-351			Valeur d'assurance : 10€
Panier (vannerie) N°inventaire : 95-065-08			Valeur d'assurance : 10€

MIALHE Mireille <i>Marché de la Mairie</i> XXème s - vers 1970 Peinture sur papier Dim hors cadre : 49 x 88 cm N° inventaire : 2022-056		Bon état, à encadrer. Valeur d'assurance : 50€
MIALHE Mireille <i>Sans titre</i> Etude « Vive la mariée » avec une demoiselle d'honneur XXème s - vers 1970 Encre sur papier calque Dim hors cadre : 18 x 17 cm N° inventaire : 2022-069		Bon état, à encadrer. Valeur d'assurance : 10€
MIALHE Mireille <i>Sans titre</i> Etude de personnes attendant au bus XXème s - vers 1970 Encre sur papier calque Dim hors cadre : 17,5 x 22,5 cm N° inventaire : 2022-067		Bon état, à encadrer. Valeur d'assurance : 10€